

[Droit de l'Environnement et Communs, 4]

Quels obstacles à l'intégration des communs, en Droit français ?

Question-clé à Adélie Pomade,
Maître de Conférences à l'Université de Bretagne Occidentale
(<https://vimeo.com/571252494>)

*Interview réalisée, transcrite et éditée par Anne Teyssède
pour l'Institut de la Transition Environnementale [SU-ITE](#)*

L'un des obstacles les plus importants à la reconnaissance en droit français de la notion de commun, ou à son introduction, c'est la notion de propriété. Pour comprendre un peu plus, on pourra faire référence à la doctrine belge qui a saisi la question des communs au prisme de la pensée d'Elinor Ostrom.

Selon cette approche, les communs envisagés juridiquement devraient revêtir certaines caractéristiques. Ces caractéristiques seraient des constantes entrelacées. Première constante : un souci d'accès, de partage et d'usage des éléments de la nature ; deuxième constante : l'existence d'une communauté engagée ; et la troisième constante, c'est la revendication d'un projet tendant à faire mieux. Dans ce contexte donc, les communs renvoient à des dynamiques collectives, créatives, concrètes, à des pratiques, à des groupes de personnes qui vont s'auto-organiser autour de règles propres de fonctionnement et autour de ressources.

Dans ce cadre, on voit bien l'opposition entre ce genre d'agir, ce projet partagé, et puis les biens tels que considérés en Droit (français) ou renvoyés aux *Res communes*, qui à ce moment-là font l'objet d'une appropriation. On voit cette inadéquation entre l'idée d'un projet partagé, d'un projet commun, de la gestion collective d'une ressource dans l'intérêt de tous, et puis des 'choses', des biens qui seraient appropriables, puisque c'est l'approche qui est jusqu'à présent préférée en droit français.

Il appartient donc au législateur de trouver des moyens, des voies, pour arriver à concilier cette approche par projet, par gestion collective, avec l'idée de 'bien' qui est jusqu'à présent reconnue en droit et qui se rattache systématiquement à l'idée d'appropriation.

[Vidéo](#) et [texte en ligne](#) sur le site [Nexus vidéos-clés](#) :

<https://www.su-ite.eu/nexus-videos-cles/plan/>

(juillet 2021)